



Sommaire

La chronique du maire	3	La forme masculine utilisée dans cette
Informations municipales	6	publication désigne, lorsqu'il y a lieu,
La bibliothèque	8	aussi bien les femmes que les hommes.
Votre Caisse Desjardins	9	
La page communautaire	10	Ce bulletin d'informations est publié six
La rubrique informative	12	fois l'an par la Ville de Macamic.
Le calendrier des activités	18	
Pour nous joindre	20	Mise en pages : Ginette Labbé
		Correction : Victoire Bacon

Un grand merci à tous nos collaborateurs.

Dépôt légal – Volume 15 no 4
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

La chronique du maire

Madame, Monsieur,

Mon article de cette parution portera sur les nuisances. Les autorités municipales sont sensibles à cette problématique qui, heureusement, ne concerne que quelques propriétés sur notre territoire.

Quand nous disons nuisances, nous parlons inévitablement d'un certain préjudice que le propriétaire négligent ou fautif cause à son entourage, à ses voisins immédiats et aux gens qui circulent sur nos axes routiers et qui voient le paysage terni par ce phénomène.

Les nuisances se situent à plusieurs niveaux; en voici quelques exemples :

- Pensons aux bruits excessifs, à de la musique à volume élevé, à une personne qui passe sa tondeuse tous les dimanches à 6 heures pendant que le voisinage est encore au lit, à quelqu'un qui décide de couper un arbre à 22 heures, réveillant les voisins qui sont couchés, aux aboiements continuels d'un chien, parfois à la fumée ou à la poussière, à la lumière qui est dirigée vers les fenêtres de son voisin, aux déchets qui encombrant une propriété, aux vieilles

carcasses de voitures laissées ici et là sur la propriété, aux débris de construction, à de la vieille machinerie laissée dans les champs, aux sacs à ensilage éparpillés un peu partout près des bâtiments agricoles, etc.

Ces quelques exemples constituent des éléments de nuisance, mais il y a aussi des propriétés qui sont mal entretenues, dont la finition extérieure n'est pas complétée et non conforme à la réglementation municipale, le parement de finition dépeinturé, la pelouse non entretenue, etc.

Si nous faisons un survol de notre territoire, nous constatons que la très grande majorité des contribuables sont de plus en plus fiers de leur environnement, sont soucieux de leur propriété et s'assurent que tout soit propre et bien entretenu.

Nous invitons donc le peu de personnes ou propriétaires qui sont concernés par cette problématique à prendre immédiatement les moyens afin de remédier à la ou aux problématiques

vous concernant. Vous serez ainsi fiers d'avoir contribué à maintenir un environnement propre et vos voisins seront eux aussi heureux de vivre dans votre voisinage. Nous demandons aussi aux propriétaires de logements de s'assurer que leurs locataires respectent aussi la réglementation en vigueur et que ces propriétés soient exemptes de détritrus.

Au cours des prochaines semaines, nous ferons le tour de la municipalité, tant en secteur urbain que rural, et pour ceux chez qui nous constaterons des infractions à la réglementation, nous les inviterons, dans un premier temps, à se conformer dans les délais que nous fixerons et sans quoi, nous devons prendre les moyens légaux pour faire appliquer notre réglementation et imposer les amendes prévues en cas de non-conformité.

Concernant maintenant les autres dossiers d'actualités municipales que nous avons planifiés l'an dernier, comme prévu, nous avons réalisé nos travaux de surfacage du macadam dans le 2^e-et-3^e Rang Ouest et procédé à certains correctifs sur la chaussée dans le 2^e-et-3^e Rang Est, des travaux évalués à près de 300 000 \$.

Nous avons complété les travaux de terrassement de la 4^e Avenue Ouest suite au remplacement de la conduite d'égout sanitaire effectué en 2009 et aussi asphalté une section du chemin Sanatorium faisant suite au remplacement de la conduite d'aqueduc desservant les propriétés de ce secteur.



Grâce à nos généreux commanditaires financiers, nous avons pu procéder à l'asphaltage des trois terrains de tennis et aux divers travaux connexes pour les rendre plus fonctionnels car ceux-ci avaient été construits en 1987 et nécessitaient, depuis quelques années, une mise à niveau importante pour la sécurité des sportifs.

Les divers travaux dans nos parcs ont aussi été complétés à la plus grande satisfaction des utilisateurs, selon les commentaires reçus. Ces travaux ont aussi été rendus possibles grâce en partie à des subventions que nous avons obtenues et à la dextérité de nos employés municipaux qui ont fabriqué les modules de jeux à l'interne au cours de l'hiver dernier.

Notre député, monsieur François Gendron, a, quant à lui, contribué généreusement cette année pour une

somme de 60 000 \$ provenant en partie de son enveloppe discrétionnaire et de celle du ministre délégué au Transport, et ce, pour nous aider à réaliser divers travaux de drainage et de rechargement qui seront réalisés prochainement dans le 6^e-et-7^e Rang Ouest de l'ancienne paroisse.

Le projet de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout et de sections de la chaussée pour une partie de la 5^e Avenue Est est débuté; c'est un projet de 300 000 \$, dont 252 000 \$ ont été obtenus grâce à des subventions des gouvernements du Québec et du Canada.

Le projet de climatisation de la salle municipale du secteur Colombourg est maintenant complété, ce qui donnera une plus grande satisfaction aux utilisateurs en période estivale. Avec la toiture qui a été refaite entièrement, l'ajout d'éléments structuraux et de clin de vinyle, l'agrandissement du local des Fermières, ce bâtiment est maintenant en excellent état pour les années à venir.

Nous terminons aussi l'abaissement des regards d'égout sanitaire dans nos rues, tout en réalisant les autres projets d'entretien normal du territoire.

Suite à une demande par notre chargé de projet, monsieur Ghislain Deschênes, une autre subvention salariale a été obtenue du Programme emploi étudiant fédéral, ce qui a permis de maintenir la collection Claude-Morin ouverte tout l'été. De plus, nous avons eu la confirmation que nous allons recevoir une importante subvention en provenance de la taxe d'accise pour un montant de 861 262 \$, montant qui devra être investi dans nos infrastructures pour les années 2010 à 2013.

Nous profitons aussi de l'occasion pour remercier le directeur général, monsieur Denis Bédard, et son équipe pour la vigilance et la pertinence des divers projets présentés aux différents paliers de gouvernement et qui ont permis l'obtention, cette année, de plus de 400 000 \$ en supplément des autres montants que la municipalité a reçus pour l'amélioration de nos infrastructures.

En conclusion, nous désirons aussi féliciter sincèrement toutes celles et tous ceux qui ont le souci de bien entretenir leur propriété et nous vous prions d'accepter nos salutations les meilleures.

Daniel Rancourt, maire

Informations municipales



Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par l'adjointe à la direction générale de la Ville de Macamic, que :

Lors de son assemblée ordinaire du 13 septembre 2010, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :



110, 1^{re} Rue Ouest
Lots 14-A, 15-A du Bloc 9
Cadastre du village de Macamic
Propriétaire : succ. Laurianne Théberge

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire détaché avec une marge sud où l'espace libre à ciel ouvert de 0,49 mètre au lieu de 0,60 mètre, tel que décrit au tableau 2 du

règlement No 07-080 de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 13 septembre 2010, à 19 heures, au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 22 juillet 2010

Joëlle Rancourt
Adjointe à la direction générale

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par l'adjointe à la direction générale de la Ville de Macamic, que :

Lors de son assemblée ordinaire du 13 septembre 2010, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

1140, 2^e-et-3^e Rang Ouest

Lot 62 du 2^e-et-3^e Rang Ouest
Secteur Colombourg
Canton La Sarre

Propriétaires : M. Marc Boucher et
Mme Marie-Line Bureau

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre l'installation d'une clôture entourant le terrain d'une longueur d'environ 365 pieds, en broche et en lattes recouvertes de PVC en marge avant et latérale avant, d'une hauteur de deux mètres au lieu de un mètre, tel que décrit au règlement No 07-080 de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 13 septembre 2010, à 19 heures, au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 22 juillet 2010

Joëlle Rancourt
Adjointe à la direction générale

RAPPEL

Nous désirons rappeler aux propriétaires d'animaux l'existence d'un règlement

municipal qui précise, entre autres, ce qui suit :



Excréments

Le gardien d'un animal doit immédiatement nettoyer, par tous les moyens appropriés, toute place publique ou toute propriété privée salie par les dépôts de matières fécales laissés par un animal dont il est le gardien et doit en disposer d'une manière hygiénique; à cette fin, le gardien doit avoir en sa possession le matériel nécessaire. Cette disposition ne s'applique pas aux chiens-guides.

Place publique - tenue en laisse

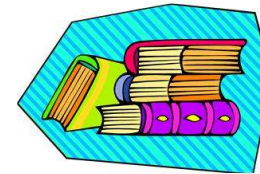
Aucun chien ne peut se trouver sur une place publique à moins qu'il ne soit tenu en laisse par son gardien. Le chien ne peut en aucun moment être laissé seul, qu'il soit attaché ou non.

Également, nous demandons à tous les propriétaires d'un animal, soit un chien ou un chat qui n'est pas muni d'une licence de la municipalité, de procéder à son enregistrement en se rendant à l'hôtel de ville aux heures de bureau, soit de 8 heures 30 à 16 heures. La licence est gratuite et est valide en permanence.

La bibliothèque

Nouveautés (Macamic)

- Hell.com
Patrick Sénécal
- Trucs et remèdes de grands-mères
Louise Robitaille
- Mémoires d'un quartier
Tome 6 : Francine
Louise Tremblay-d'Essiambre
(Don Club Lions)
- Sur les ailes du papillon bleu
David Marenger
- De l'épicerie à votre assiette
Johane Despins – Denis Gagné
- A.N.G.E – tome 7
Anne Robillard
- Rêves en blanc
Nora Roberts
- Pirates
Michael Crichton
- D'espoir et de promesse
Françoise Bourdin
(Don Club Lions)



- L'ombre de ton sourire
Mary Higgins-Clark
- Un bonheur si fragile
Tome 3 : Les épreuves
Michel David
- Tunnels – tome 4
Roderick Gordon
- Anne Boleyn, la folle obsession du roi
Paul de Musset
- La fille de papier
Guillaume Musso
- Tout bouge autour de moi
Dany Laferrière
- Traverser l'épreuve
Marie-Paule Ross

La gagnante du MP3 offert lors du tirage de juin, à la bibliothèque, est madame Lynda Therrien.

Votre Caisse Desjardins

Caisse Desjardins de Royal-Roussillon

Pour une deuxième année, la Caisse Desjardins de Royal-Roussillon, en collaboration avec l'École du Royal-Roussillon, Pavillon Le Séjour, appuie la recherche de l'excellence avec deux bourses d'études, dont une bourse de 500 \$ remise à Rachel Gendron, élève de 3^e secondaire et un ordinateur portable, d'une valeur de 1 300 \$, remis à Ariane Ladouceur de 3^e secondaire.

Les critères de sélection étaient :

- le rendement – comportement
- l'effort – comportement

Quatre prix de 50 \$ ont également été remis aux élèves suivants, soit Adam Bélanger-Drouin et Fanny Marcotte de 1^{re} secondaire et Kelly-Ann Bureau et Audrey Verville de 2^e secondaire.

En tout, la Caisse Desjardins de Royal-Roussillon a remis un montant de 2 000 \$.

La direction de l'École du Royal-Roussillon, Pavillon Le Séjour, a remis trois prix supplémentaires à un élève de

chaque niveau pour la persévérance scolaire, soit :

Cédric Bélanger, 1^{re} secondaire
Maxime Desaulniers, 2^e secondaire
Alexandra Duquette-Frenette,
3^e secondaire.

Voilà encore une belle implication de Desjardins dans le milieu!

La page communautaire

16^e Exposition artisanale régionale
parrainée par le Cercle des Fermières de Macamic
les 30-31 octobre 2010
au sous-sol de l'église de Macamic

Formulaire d'inscription

Identification :

Nom : _____
Nom commercial (s'il y a lieu) : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Code postal : _____

Frais d'inscription : Kiosque (simple 32 x 96) 10 \$
(double 2 x 32 x 96) 20 \$

Un chèque ou un mandat-poste au nom du Cercle des Fermières de Macamic doit accompagner votre formulaire d'inscription.

Le participant qui se désiste ne sera pas remboursé;

Date limite d'inscription et paiement : 24 octobre 2010;

Heures d'ouverture : samedi 12 heures à 21 heures, dimanche 12 heures à 16 heures.

Courte description des produits :

Signature : _____ Date : _____

16^e Exposition artisanale régionale
8, 4^e Avenue Ouest
Macamic (Québec) JOZ 2SO

Information : Jacqueline 819 782-4552 ou Huguette 819 782-4382

Fondation canadienne du rein

La Fondation canadienne du rein a récolté, pour le secteur Colombourg, la somme de 875 \$ en 2009 et 1 138,40 \$ en 2010.

Un grand merci à tous ceux qui ont donné ainsi qu'aux bénévoles, soit messieurs Fernand Lafleur, Georges Lamarre, Yvon Vézeau et Pierre Bédard.

Merci à tous.

Source : Pierre Bédard

Centre de Valorisation des matières résiduelles

Voici les dates que le centre sera fermé :

6 septembre 2010

11 octobre 2010

24-25-27-31 décembre 2010

1-3 janvier 2011

Pour le plaisir des enfants

La première édition du camp d'écriture artistique Gilles Parent vient tout juste de se terminer. Le camp s'est déroulé dans une belle ambiance familiale, de respect et de plaisir. Les participants de la toute première édition



venaient de partout en région : Malartic, Senneterre, Rouyn-Noranda, Laverlochère. Il y aura une deuxième édition en 2011, possiblement échelonnée sur quatre semaines et afin de répondre à la demande, il y aura trois camps de formation de base (niveau 1) et un plus avancé (niveau 2). Rappelons que le camp artistique Gilles Parent s'adresse aux filles et aux garçons de 10 à 15 ans. Les participants sont logés, nourris, reçoivent une formation sous forme d'ateliers et assistent à des prestations et des visites. Le camp est axé sur le plaisir et le jeu tout en gardant un côté éducatif. Le tout se déroule à Colombourg (Macamic) en Abitibi-Ouest. Pour toute information complémentaire, veuillez nous faire parvenir un courriel à info@gillesparent.net.

Rubrique informativeFosse septique**CONCOURS 2010**

C'est le temps de la traiter et de bien la traiter, profitez de nos services pour faire vidanger ou traiter votre installation septique. Si vous prenez rendez-vous **avant le 20 août 2010**, que vous faites vidanger **avant le 20 septembre 2010** et payez **avant le 1^{er} octobre 2010**, vous devenez éligible au tirage d'une vidange gratuite **ou** d'un traitement gratuit lors de la prochaine vidange de votre installation septique; la vidange ou traitement doit être effectué dans les deux années suivantes. (Règlements du concours disponibles à la MRC d'Abitibi-Ouest).

Le camion est disponible du **14 juin au 29 octobre 2010**; alors réservez le plus tôt possible à la MRC d'Abitibi-Ouest.

Téléphone : 819 339-5671, poste 221

Matières résiduelles

Dans la foulée des nouvelles façons de gérer et de valoriser les matières résiduelles sur son territoire, la MRC d'Abitibi-Ouest lance deux nouveaux outils : le Bottin vert et un aimant avec renseignements sur le recyclage des contenants de peinture vides.

Ces outils viennent soutenir les efforts de tous (individus, organismes, entreprises) pour disposer adéquatement des matières résiduelles.

Le Bottin vert vise à permettre aux citoyennes et citoyens de mettre en application, de manière accrue, le principe des 3RV soit la **Réduction** à la source, le **Réemploi**, le **Recyclage** et la **Valorisation**.

La première partie du Bottin vert renferme des informations et des suggestions pour de nombreux thèmes abordés sur les 3RV. La deuxième partie décrit les ressources disponibles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest afin de se départir adéquatement des

matières résiduelles. Elle renseigne notamment sur :

- Le Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) de la MRC et son Écocentre;
- Le service de vidange et de traitement de fosses septiques;
- Un carnet d'adresses pour différentes matières qui sont récupérées par des entreprises ou organismes du territoire.

Le document est également ponctué de trucs simples et efficaces, à mettre en application au quotidien, pour limiter et réduire notre empreinte sur l'environnement avec les matières résiduelles.

Tous les citoyens, organismes et entreprises du territoire ont reçu le Bottin vert par la poste. Ce document est aussi accessible sur le site Internet www.mrc.ao.ca.

L'autre outil est un **aimant en forme de contenant de peinture**. Sur cet aimant, il y a les coordonnées du CVMR de la MRC où l'on peut déposer des contenants de peinture vides. L'adresse du site Internet de la MRC



est aussi fournie afin d'accéder à la liste des autres lieux de dépôt sur le territoire.

Au nombre de 5 000, ces aimants seront distribués par les marchands de peinture participants de la MRC d'Abitibi-Ouest. Cette réalisation est rendue possible grâce à la contribution de la Fédération québécoise des Municipalités et de la société Éco-peinture du Québec.

Monsieur Daniel Rancourt, préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest, invite chaque citoyenne et citoyen du territoire à utiliser ces outils conçus pour eux.

Source : Patrice Vachon, agent de liaison
MRC d'Abitibi-Ouest
819 339-5671, poste 229
pvachon@mrcao.qc.ca

Transport Coup de Pouce

Qu'est-ce que c'est? Il s'agit d'un transport collectif rural qui est offert à toute la population autonome de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Deux services sont offerts :

1. Le service de Transport adapté met à la disposition de la population les places disponibles de ses autobus qui

desservent les municipalités de Poularies, Macamic, Ste-Germaine-Boulé, Palmarolle, La Sarre, Normétal, Dupuy, Mancebourg, Clermont et Chazel.

Prenez note que ce service ne fait aucun déplacement à l'intérieur des limites de La Sarre.

2. Un service de covoiturage dans toutes les municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest entre un membre automobiliste (propriétaire d'un véhicule) et un membre passager (personne jumelée avec le membre automobiliste), à moindre coût.

Pourquoi utiliser ce service?

- Pour se rendre au travail
- Pour protéger l'environnement
- Pour pratiquer des activités et loisirs
- Pour permettre des rencontres agréables
- Pour réaliser des économies d'essence
- Pour favoriser les sorties des personnes isolées
- Pour se déplacer à faible coût

Exigence :

Avoir complété un de nos deux formulaires d'inscription (membre automobiliste ou membre passager).

Ces formulaires sont disponibles à nos bureaux au 23, 12^e Avenue Ouest à La Sarre, dans tous les bureaux municipaux ou sur le site Internet mrc.ao.ca.

Le coût de la carte de membre est de 5 \$ et est valide pour un an.

Pour le transport adapté, le coût est de 2,50 \$ par déplacement à remettre au conducteur (5 \$ aller/retour).

Pour le covoiturage, nous suggérons une entente verbale entre l'automobiliste et le passager; il est suggéré au passager de verser à l'automobiliste une participation financière de 2,50 \$ par voyage ou encore 0,10 \$/km lors de chaque déplacement.

Les bagages permis sont un sac à dos et un sac à main.

Obligation des membres :

L'automobiliste doit faire part de sa disponibilité au début de son adhésion et aviser le coordonnateur de tout

changement à son horaire au 819 333-3933.

Le passager doit faire connaître ses demandes de services au moins 24 heures à l'avance au 819 333-3933.

La Sûreté du Québec vous informe

Spécial tuning

Le *tuning* désigne les modifications apportées à un véhicule pour la performance et l'aspect de celui-ci. Le sujet de cette édition porte sur les vitres teintées, une problématique couramment observée sur nos routes. Sachez que le *tuning* est réglementé par le code de la sécurité routière et qu'un agent de la paix peut intercepter un véhicule modifié en tout temps pour des vérifications. L'état mécanique doit être conforme ainsi que toutes les modifications apportées au véhicule (réf. Art. 636 C.s.r.).



Tout d'abord, il faut savoir qu'il est permis de poser une matière assombrissante sur les

vitres latérales, celles de chaque côté du poste de conduite; toutefois, la lumière doit être en mesure de passer à 70 % ou

plus à travers les vitres. Aucune matière ayant la propriété miroir, même toute petite soit-elle, ne peut être apposée sur le pare-brise, les vitres et la lunette arrière.

Art. 265 du Code de sécurité routière « Le pare-brise et les vitres d'un véhicule automobile doivent être conformes aux normes établies par règlement pour assurer la visibilité du conducteur. Ils doivent être libres de toute matière pouvant nuire à la visibilité du conducteur. »

Art. 266 C.s.r. « Nul ne peut appliquer ou faire appliquer sur le pare-brise ou les vitres des portières avant d'un véhicule routier une matière ayant pour effet d'empêcher ou de nuire à la visibilité de l'intérieur ou de l'extérieur du véhicule. » Ainsi, les vitres latérales arrière d'un véhicule peuvent être teintées à plus de 30 %.

Le feu de freinage central arrière ne doit pas être obstrué par aucune matière; par conséquent, la surface de la vitre arrière qui recouvre le feu de freinage central ne doit pas être teintée.

Il est permis d'apposer une bande assombrissante ou opaque sur la partie supérieure du pare-brise. Il s'agit du seul

endroit autorisé à poser une écriture ou un dessin sur le pare-brise. Par contre, il ne doit pas être de plus de quinze (15) centimètres de largeur.

La personne qui conduit un véhicule routier qui ne respecte pas ces normes commet une infraction et est passible d'une amende de 100 \$ à 200 \$, sans compter les frais; de plus, elle recevra un avis de vérification photométrique du véhicule concerné. Le propriétaire devra soumettre son véhicule à cette vérification dans un délai de 48 heures après la délivrance de cet avis (fin de semaine et jours fériés non inclus). Le centre de vérification doit être reconnu par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ); en Abitibi-Ouest, il s'agit du concessionnaire Beaudry-Lapointe de La Sarre; à l'expiration de ce délai, il est interdit de remettre le véhicule en circulation.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Chrystel Jubinville, agente de patrouille
35, av. Langlois
La Sarre (Québec) J9Z 3K2

Internet : poste.mrc.abitibi-ouest@surete.qc.ca
 Téléphone : 819 333-2377



La Fondation des maladies du cœur du Québec invite la population à participer à la Marche du Cœur qui se tiendra le samedi 28 août prochain afin d'amasser des fonds pour soutenir la recherche sur les maladies du cœur et les AVC. La marche se déroulera au Parc national d'Aigüebelle à compter de 10 heures. Nous invitons la population de la région à se joindre à nous en signe de soutien aux personnes victimes de maladies du cœur et d'AVC.

Chaque année, environ 74 000 Canadiens et Canadiennes meurent d'une maladie cardiovasculaire. Nous pouvons gagner la bataille contre ces maladies potentiellement fatales en modifiant nos habitudes de vie, en commençant par notre poids. Afin de prévenir les maladies cardiovasculaires, la Fondation des maladies du cœur recommande, entre autres, de faire un minimum de 30 minutes d'activité physique par jour. Intégrer la marche au cours de sa journée, même par tranche de 10 minutes, est un moyen simple de bouger tous les jours.

Les personnes intéressées à participer à la Marche du Cœur doivent s'inscrire via

le site www.fmcoeur.qc.ca/marche ou en appelant au 1 888 473-4636.

Organisme bénévole de bienfaisance en santé, la Fondation des maladies du cœur du Québec mène la lutte vers l'élimination des maladies du cœur et des accidents vasculaires cérébraux (AVC) et la réduction de leur impact, en contribuant activement à l'avancement de la recherche et sa mise en application, la promotion de modes de vie sains et la représentation auprès des instances responsables des politiques de santé.


Pour renseignements ou pour une entrevue:

Gabrielle Ouzilleau
 Directrice régionale
 Fondation des maladies du cœur du Québec
 Outaouais et Abitibi-Témiscamingue
 Téléphone : 1 888 473-4636
 Courriel : gabrielle.ouzilleau@fmcoeur.qc.ca

recherche de candidatures de personnes responsables pour un service de garde en milieu familial pouvant accueillir des enfants de

la naissance jusqu'à 5 ans, pour le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest. La personne responsable d'un service de garde a un rôle primordial à jouer auprès des enfants. Elle applique un programme éducatif selon lequel les activités offertes quotidiennement favorisent le développement global de l'enfant sur les plans affectif, social, moral, cognitif, langagier, physique et moteur. Elle a aussi pour mandat d'amener les enfants à s'intégrer harmonieusement à la vie en collectivité et à acquérir de saines habitudes de vie, de saines habitudes alimentaires et de comportement qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.

Si le défi vous intéresse, contactez madame Sylvie Labbé, directrice adjointe au Bureau coordonnateur, 819 333-4341, poste 223 ou par courriel au slabbe@cpepetitschatons.ca.



Le Bureau coordonnateur du Centre de la Petite Enfance Les Petits Chatons est présentement à la

Le calendrier des activités

Septembre	5	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre sommunautaire à 19 heures 30, suivie d'un goûter
	13	Réunion du conseil municipal à 19 heures
	27	Réunion du conseil municipal à 19 heures (à confirmer)
Octobre	3	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre sommunautaire à 19 heures 30, suivie d'un goûter
	12	Réunion du conseil municipal à 19 heures

Bingo tous les dimanches à 18 heures 45 au Centre Joachim-Tremblay de Macamic.
2 600 \$ en prix toutes les semaines. Entrée 15 \$

Bingo tous les mardis à 18 heures 45

Centre Joachim-Tremblay de Macamic - Gros lot 1 150 \$ toutes les semaines

Entrée 15 \$

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Le mardi de 11 heures 30 à 13 heures
Le mercredi de 11 heures 30 à 16 heures
et de 19 heures à 20 heures 30.

Macamic

Le mercredi de 14 heures à 16 heures et
de 19 heures à 21 heures.

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 14 octobre 2010, **la date limite pour apporter vos textes est le 17 septembre**; veuillez les faire parvenir à l'hôtel de ville ou par télécopieur au 819 782-4283.

Pour nous rejoindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Le numéro de téléphone est **(819) 782-4604**

	Poste
Monsieur Denis Bédard	Directeur général 238
Madame Joëlle Rancourt	Secrétaire-trésorière adjointe 223
Madame Nicole Bouffard	Secrétaire-trésorière adjointe 227
Monsieur Ghislain Deschênes	Agent de développement de la Corporation 225
Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur privé du Centre Joachim-Tremblay 231
Bureau de l'animation en loisirs	233
Monsieur Annick Goulet	Usine de filtration 240 ou 241
Monsieur Richard Michaud	Contremaître 224 ou 239
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire de direction 221
Gare	244
Restaurant du Centre Joachim-Tremblay	237
Info-loisirs	Horaire des activités 2
Service d'urgence 24 heures	(pour bris d'aqueduc ou d'égout) 5
Madame Suzanne Poliquin	Office municipal d'habitation 787-6340
Urgence (police, service d'incendie, ambulance)	9-1-1

Télécopieur Ville de Macamic : **(819) 782-4283**

Télécopieur Centre Joachim-Tremblay : **(819) 782-4464**

Adresse électronique : **macamic@mrcao.qc.ca**